

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 01 - 10 - 2024

Approbation procès-verbal

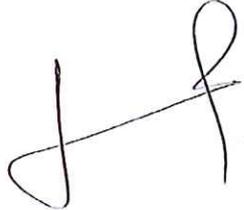
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui faire part de leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 18 voix :

- approuve le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024.

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 02 - 10 - 2024

Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 01-06-2020 en date du 11 juin 2020 décidant l'application des articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties :

N° 052-2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle E 3085 (issue de la E 197) sise au 1755, route du Chef-lieu. La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 053-2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle C 2099 sise au 1050, route de Malan. La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

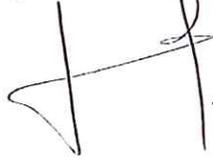
N° 054-2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle D 1106 sise au 133, route du Bois Chaubon. La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 055-2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle C 1248 sise au 31, route de Chez Radelet. La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 056-2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles C 2673, C 2675, C 2676 et C 2680 sises aux Champés. La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 03 - 10 - 2024
Dossiers d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes d'urbanisme qu'il a délivrées depuis le 17 septembre 2024, à savoir :

- un permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 2 lots à usage d'habitation - accordé
- deux transferts totaux d'un permis de construire délivré en cours de validité – accordés
- une abrogation d'un permis de construire délivré en cours de validité
- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle d'habitation – refusé

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

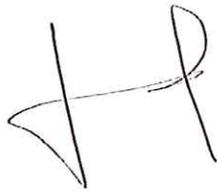
ID : 074-217401280-20241029-DELIB_03_10_24-DE

S'LO

- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle d'habitation et d'un garage accolé – accordé
- huit déclarations préalables avec avis favorable – une déclaration en opposition
- sept certificats d'urbanisme
- quinze certificats d'urbanisme

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 04 - 10 - 2024

Acquisition de parcelles appartenant à Madame DOMPNIER

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Mme DOMPNIER Emilienne propose de vendre à la commune les parcelles suivantes :

- A 70, A 78, A 80 ;
- B 517, B 525, B 543, B 580, B 595, B 630, B 1512 ;
- C 221, C 222, C 338

d'une superficie totale de 26 540 m².

Monsieur le Maire précise que Madame DOMPNIER est d'accord de vendre ces parcelles pour la somme de 53 080, 00 € soit 2.00 € / m².

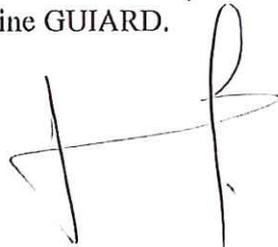
Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 17 voix pour et 1 opposition exprimée par Monsieur LAHOUAOUI Abdellah :

- considérant que la propriétaire est d'accord pour vendre tout ou partie de ces parcelles au prix de 53 080, 00 € soit 2.00 € / m² ;
- donne son accord pour acquérir à Madame DOMPNIER tout ou partie des parcelles A 70 (2 280 m²), A 78 (2 420 m²), A 80 (887 m²), B 517 (2 000 m²), B 525 (4 159 m²), B 543 (849 m²), B 580 (358 m²), B 595 (3 808 m²), B 630 (2 403 m²), B 1512 (3 706 m²), C 221 (306 m²), C 222 (2 062 m²) et C 338 (1 302 m²) d'une superficie de 26.540 m² au prix de 53 080,00 € (cinquante-trois mille quatre-vingts euros) ;
- précise que cet acte sera rédigé sous la forme d'un acte authentique en la forme administrative ;
- dit que les frais seront à la charge de la commune ;
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 05 - 10 - 2024

Acquisition d'une partie de la parcelle C 1106 à M. ADEL Charles dans le cadre du déploiement de la voie verte en Bonne et le Pont de Fillinges sur la commune de Fillinges

Monsieur le Maire indique que la parcelle C 1106 de 1 538 m² sise route de la Vallée du Giffre est concernée par l'emplacement réservé N° 31 « Aménagement de la Route du Giffre » pour 375 m². Il ajoute que dans le cadre de l'aménagement de la voie verte entre Bonne et le Pont de Fillinges à destination d'une mobilité douce une proposition d'acquisition a été faite à Monsieur ADEL Charles pour acquérir cette parcelle.

Monsieur le Maire précise que le propriétaire est d'accord pour vendre la surface de la parcelle relative à l'emplacement réservé d'une surface de 375 m² au prix de 5,00 € le m² soit un montant total de 1 875,00 € pour une surface de 375 m².

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

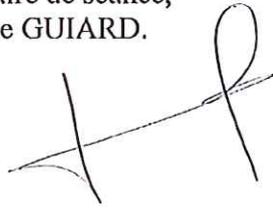
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 18 voix pour :

- considérant que l'acquisition de la parcelle C 1106 pour la surface relative à l'emplacement réservé d'une surface de 375 m² est nécessaire à la commune pour l'aménagement de la voie verte entre Bonne et le Pont de Fillinges ;
- considérant que le propriétaire est d'accord pour vendre ces surfaces au prix de 5,00 € le m² ;
- donne son accord pour acquérir à Monsieur ADEL Charles, la partie de la parcelle C 1106 de 375 m² relative à l'emplacement réservé au prix de 5,00 € le m² soit 1 875 € 00 (mille huit cent soixante-quinze euros) ;
- précise que cet acte sera rédigé sous la forme d'un acte authentique en la forme administrative ;
- dit que les frais seront à la charge de la commune
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024

Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 06 - 10 - 2024

Cession de terrain à Monsieur et Madame GERMAIN Matthieu - Portion de 5 m² de la parcelle B 1527 sise « Champs de Mijouët » et la parcelle B 1530

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N° 08-09-2023 du 26 septembre 2023, les élus ont approuvé la rétrocession de la parcelle B 1527 sis « Champs de Mijouët » dans le but de régulariser administrativement un accord pris il y a quelques années et inscrit dans les actes de ventes respectifs de chaque ex-copropriétaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de cet accord de rétrocession, Monsieur et Madame GERMAIN avait fait part de leur souhait d'acquérir une portion de 5 m² attenante à la parcelle B 1527 pour y faire construire un muré. Un accord sous réserve de décision du Conseil Municipal avait été donné par Monsieur le Maire, toutefois les formalités

administratives n'ont à ce jour pas été engagés. Monsieur et Madame GERMAIN ont également fait la demande d'acquérir la parcelle B 1530 attenante à leur habitation d'une surface de 15 m².

Monsieur le Maire souhaite donc régulariser cette situation, en procédant aux formalités nécessaires.

Monsieur le Maire précise que cette cession sera faite au prix d'un euro symbolique avec l'accord donné des propriétaires pour la partie de la parcelle B 1527 de 5 m², et au prix de 100,00 € du m² pour la parcelle B 1530 soit 1 500,00 € pour la surface globale de 15 m².

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix - décide de :

- considérant que les propriétaires ont donné leur accord pour acquérir la portion de 5 m² au prix de 1,00 € d'une partie de la parcelle B 1527 ;
- considérant que les propriétaires ont donné leur accord pour acquérir la parcelle B 1530 de 15 m² au prix de 1 500,00 € ;
- donner son accord pour céder à M. et Mme GERMAIN, la portion de 5 m² de la parcelle B 1527 au prix de 1,00€ symbolique (un euro) ;
- donner son accord pour céder à M. et Mme GERMAIN, la parcelle B 1530 pour sa surface globale de 15 m² au prix de 1 500,00 €, soit 100,00 € du m².
- mandater le cabinet de géomètre ARPENT'ALP afin de diviser la portion de la parcelle B 1527 dit de « Champs de Mijouët » et d'établir le document d'arpentage, aux frais de la commune,
- passer l'acte authentique en la forme administrative et que les frais seront à la charge de Monsieur et Madame GERMAIN,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024

Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FORET



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 07 - 10 - 2024

Renouvellement de bail avec la société TDF pour location de terrains

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société TDF (Télé Diffusion de France) souhaite poursuivre la location des deux parcelles de terrain figurant au cadastre de la commune de Fillinges, Lieu-dit « Chez Jacquetet » section C, n° 2039 et 2041 pour une contenance de 94 m².

Les Biens loués sont destinés à l'installation et l'exploitation de site radioélectrique qui seront la propriété de TDF, ceci afin de :

- fournir tout service de communications électroniques à titre principal, connexe ou accessoire,
- y établir et/ou exploiter tout réseau de communications électroniques et/ou tout équipement ou infrastructure participant à un tel réseau ; et/ou

- y effectuer toutes opérations en rapport avec des activités de communications électroniques (telle que, sans que cette liste soit limitative, un contrat de sous location, une prestation d'accueil et/ou de maintenance de tout ou partie d'une station radioélectrique exploitée par un opérateur tiers) notamment en application du droit sectoriel des communications électroniques.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que cet accord se traduit par la mise en place d'un bail consentir pour une durée de 12 ans, moyennant un loyer annuel comprenant :

- une partie fixe, couvrant la location des biens définis à l'article "DÉSIGNATION DES BIENS LOUÉS" et l'utilisation du Site pour les services audiovisuels, pour les services de Communications électroniques à caractère de service public (gendarmerie, police nationale, service de lutte contre l'incendie, SAMU...) ou des services locaux à caractère d'intérêt général, ainsi que pour les services type Machine to Machine d'un montant de deux mille Euros (2 000 €)

- une partie variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de Communications électroniques justifiant d'un contrat d'accueil et/ou commercial avec TDF et ayant la propriété d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public, d'un montant de deux mille cinq cents Euros (2 500 €) par opérateur.

- une partie variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre de MUX (multiplex)INT, d'un montant de sept cent cinquante Euros (750 €) par MUX.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

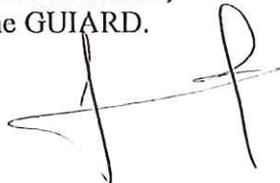
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré - par 17 voix pour et 1 opposition exprimée par Monsieur LAHOUAOUI Abdellah :

- approuve la signature d'un bail avec la société TDF, définissant les conditions dans lesquelles la commune de Fillinges autorise TDF à occuper les biens décrits ;

- donne son accord à Monsieur le Maire de pouvoir signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail.

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 08 - 10 - 2024

Participation Forfaits de Ski

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune participe à l'acquisition des forfaits de ski annuel (alpin ou nordique) pour les enfants et les jeunes jusqu'à 21 ans révolus, résidents de la commune de Fillinges, pour le Massif des Brasses et pour le Massif des Habères.

Il propose de reconduire ces participations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré - par 16 voix pour, 1 opposition exprimée par Monsieur **CHENEVAL** Paul et 1 abstention exprimée par Monsieur **LAHOUAOUI** Abdellah :

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 074-217401280-20241029-DELIB_08_10_24-DE

S²LOW

- fixe à 20 € le montant de la participation communale à l'achat des forfaits annuels ski alpin et ski nordique pour les enfants et les jeunes jusqu'à 21 ans révolus, domiciliés à Fillinges pour l'hiver 2024/2025- sur les tarifs « prévente » et « normal », pour les massifs des Brasses et des Habères,

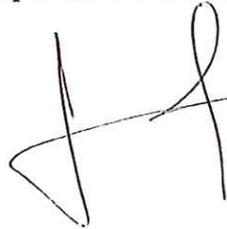
- fixe les conditions de la participation comme suit : pour les enfants (sans minimum d'âge) et jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans révolus,

- charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

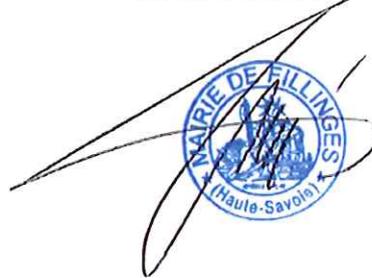
Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024

Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 09 - 10 - 2024
Décision Modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter une décision modificative afin :

- De formaliser l'acquisition et l'entrée dans l'inventaire de certains terrains ou biens immobiliers faisant l'objet d'opérations spécifiques (échanges, acquisition à l'euro symbolique) ;
- De répondre à une consommation des crédits budgétaires plus rapides que prévus au BP (remboursement de l'emprunt réalisé en 2024 dès cet exercice)
- De donner de la marge budgétaire à certains chapitres.

Concrètement ces modifications impactent le budget comme suit :

	DM2
Fonctionnement	
Dépenses	0,00
011 – Charges à caractère général	- 12 500,00
014 – Atténuations de produits	+ 2 000,00
66 – Charges financières	+ 10 500,00
Investissement	
Dépenses	+ 230 000,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	+ 24 000,00
21 – Immobilisations corporelles	+ 507 213,59
23 – Immobilisations en cours	- 531 213,59
041 – Opérations patrimoniales	+ 230 000,00
Recettes	+ 230 000,00
041 – Opérations patrimoniales	+ 230 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

Considérant le budget primitif de la Commune adopté le 26 mars 2024 et la décision modificative n°1 du 23 juillet 2024,

décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le budget de la Mairie :

	DM2
Fonctionnement	
Dépenses	0,00
011 – Charges à caractère général	- 12 500,00
014 – Atténuations de produits	+ 2 000,00
66 – Charges financières	+ 10 500,00
Investissement	
Dépenses	+ 230 000,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	+ 24 000,00
21 – Immobilisations corporelles	+ 507 213,59
23 – Immobilisations en cours	- 531 213,59
041 – Opérations patrimoniales	+ 230 000,00
Recettes	+ 230 000,00
041 – Opérations patrimoniales	+ 230 000,00

- de prendre note que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

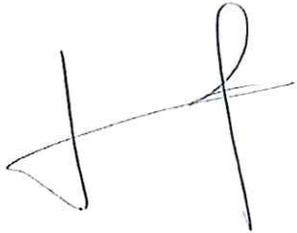
Publié le 31/10/2024

ID : 074-217401280-20241029-DELIB_09_10_24-DE

S'LO

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 10 - 10 - 2024
Tarifs du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de revoir les durées et les tarifs des concessions funéraires afin de les actualiser et de se rapprocher des pratiques des communes avoisinantes.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il est opportun de gérer différemment les concessions cinéraires des concessions de terrain. En effet, dans le premier cas, la commune prend à sa charge la création de columbarium, alors que dans le second, le monument est érigé par la famille.

D'autre part, afin de faciliter la gestion du cimetière et le suivi des ayants-droits, Monsieur le Maire propose que seule des concessions de durée basse soient disponibles.
Monsieur le Maire propose donc qu'à partir de ce jour et sans aucun impact pour les concessions déjà octroyées, la commune de Fillinges ne contractualise que des concessions pour une durée de 15 ans ou de 30 ans.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs :

- Pour les concessions de terrain :
 - o D'une durée de 15 ans : 75 € le m²,
Soit 150€ pour un emplacement simple, 300€ pour un emplacement double
 - o D'une durée de 30 ans : 150 € le m²
Soit 300€ pour un emplacement simple, 600€ pour un emplacement double
- Pour les concessions cinéraires :
 - o D'une durée de 15 ans : 300 €
 - o D'une durée de 30 ans : 600 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour, l'acceptation des modalités suivantes :

- Vu l'article L. 2223-14 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité de se conformer à la société actuelle et de se caler sur les méthodes appliquées par les communes avoisinantes,
- Seules 2 durées de concessions funéraires sont proposées par la Commune :
 - o Des concessions temporaires pour une durée de 15 ans ;
 - o Des concessions trentenaires.
- Les tarifs des concessions sont fixés à :
 - o Pour les concessions de terrain :

Classe	Prix au m ²	1 tombe (2m ²)	2 tombes (4m ²)
Temporaire (15 ans)	75 €	150 €	300 €
Trentenaire	150 €	300 €	600 €

- o Pour les concessions cinéraires :
 - D'une durée de 15 ans : 300 € la case,
 - D'une durée de 30 ans : 600 € la case.
- Ces mesures sont applicables immédiatement, les dispositions antérieures ayant même objet, sont et demeurent abrogées.
- Le Maire est chargée de l'application de la présente délibération.

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 11 -10 - 2024

Budget de Fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire et Madame Marion Marquet - Maire Adjointe - rappelle au Conseil Municipal que le budget de fonctionnement des écoles est prévu par délibération du conseil municipal du 06 décembre 2011 et qu'il convient de l'actualiser pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Voici la proposition de calcul des crédits scolaires alloués par élève et par année scolaire :

- Fournitures : 50€
- Noël : 4,50€
- Collectif : 5,00€
- Manuels : 1,85€
- RASED : 1,00€

- Sur demande, une somme supplémentaire de l'ordre de 300,00€ pourra être accordée pour l'achat de matériel spécifique pour la classe ULIS en élémentaire.

Concernant les activités sportives et culturelles :

- La commune prend en charge les sorties piscine de l'école maternelle et élémentaire au réel et en direct. Il est toutefois précisé que l'organisation de l'activité reste du ressort de l'école ;
- La somme accordée pour les activités sportives et culturelles de l'école maternelle pour les classes n'allant pas à la piscine est de 18,00€ par enfant sous forme de subvention à la coopérative scolaire ;
- La somme accordée pour les activités sportives et culturelles de l'école élémentaire pour les classes n'allant pas à la piscine est de 20,00€ par enfant sous forme de subvention à la coopérative scolaire.
- Les sommes versées aux écoles élémentaires et maternelles concernant les activités sportives ou culturelles seront versées aux coopératives scolaires sur présentation des justificatifs : présentation des bons de commande, établissement de budget...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré - par 18 voix - décide :

- d'attribuer les crédits scolaires par élève et par année scolaire selon le détail suivant :
 - o Fournitures : 50€
 - o Noël : 4,50€
 - o Collectif : 5,00€
 - o Manuels : 1,85€
 - o RASED : 1,00€
 - o Sur demande, une somme supplémentaire de l'ordre de 300,00€ pourra être accordée pour l'achat de matériel spécifique pour la classe ULIS en élémentaire.
- de dire que pour les activités sportives :
 - o La commune prend en charge les sorties piscine de l'école maternelle et élémentaire au réel et en direct. Il est toutefois précisé que l'organisation de l'activité reste du ressort de l'école ;
 - o La somme accordée pour les activités sportives et culturelles de l'école maternelle pour les classes n'allant pas à la piscine est de 18,00€ par enfant sous forme de subvention à la coopérative scolaire ;
 - o La somme accordée pour les activités sportives et culturelles de l'école élémentaire pour les classes n'allant pas à la piscine est de 20,00€ par enfant sous forme de subvention à la coopérative scolaire.
 - o Les sommes versées aux écoles élémentaires et maternelles concernant les activités sportives ou culturelles seront versées aux coopératives scolaires sur présentation des justificatifs : présentation des bons de commande, établissement de budget...
- de dire que la validation des commandes passe par les services de la mairie ;
- de dire que les crédits non consommés pourront être reportés sur l'année suivante par classe ;

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

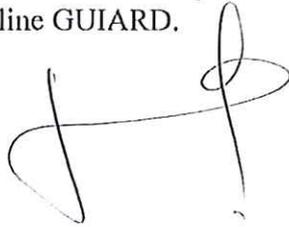
ID : 074-217401280-20241029-DELIB_11_10_24-DE

S²LOW

- de dire que cette proposition d'attribution des crédits permet de réaliser un calcul du budget mais que celui-ci peut être utilisé différemment par l'école en fonction des besoins ;
- de dire qu'en dehors des sommes accordées, les dépenses présentées qui auront un caractère urgent et nécessaire seront examinées comme dépenses exceptionnelles, dans le cas contraire, elles seront inscrites dans le budget de l'année suivante ;
- de charger Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 12 - 10 - 2024

Convention d'utilisation de la salle de motricité de l'école maternelle avec l'association Alter Ego (X)

Monsieur le Maire rappelle que des ateliers théâtre se déroulent à Fillinges un samedi par mois. Cette activité se déroule dans la salle de motricité de l'école maternelle, mise à disposition par la commune de Fillinges. Il convient donc d'établir une convention de mise à disposition des locaux pour l'année scolaire.

Il s'agit pour la saison 2024-2025 des dates suivantes :

- Samedi 12/10/2024 de 10h à 17h,
- Samedi 16/11/2024 de 10h à 17h,
- Samedi 14/12/2024 de 10h à 17h,
- Samedi 18/01/2025 de 10h à 17h,

- Samedi 15/02/2025 de 10h à 17h,
- Samedi 15/03/2025 de 10h à 17h,
- Samedi 12/04/2025 de 10h à 17h,
- Samedi 17/05/2025 de 10h à 17h,
- Samedi 14/06/2025 de 10h à 20h.

Il est proposé d'approuver la « convention d'utilisation salle de motricité de l'école maternelle de Fillinges » entre la commune et l'association « Alter ego (X) » pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition intervient à titre gracieux. Il précise également que, s'agissant de l'utilisation de locaux scolaires en dehors du temps scolaire, l'avis du Conseil d'école a été sollicité.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 18 voix :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L212-15 ;

Considérant la demande d'utilisation formulée par l'association « Alter ego (X) » ;

Considérant la disponibilité de la salle de motricité de l'école maternelle les jours et heures précisées ;

Considérant l'intérêt public local pour les Fillingeois de disposer d'une activité théâtre ;

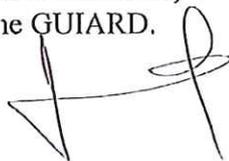
- approuve la « convention d'utilisation salle de motricité de l'école maternelle de Fillinges » entre la commune et l'association « Alter ego (X) » pour l'année scolaire 2024-2025 ;

- autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter ladite convention, ainsi que tout document afférent ;

- charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 13 - 10 - 2024

Convention d'utilisation des salles communales par la MJCI (Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale) « Les Clarines »

Monsieur le Maire rappelle que certaines des activités régulières proposées par la MJCI (Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale) « Les Clarines » se déroulent à Fillinges.

Il s'agit pour la saison 2024-2025 des activités suivantes :

- Danse mercredi 19 h - 21 h à la salle de motricité de l'école maternelle,
- Anglais mercredi 14h-17 h à la salle annexe de la Poste.

Il est proposé d'approuver la « convention d'utilisation de salles communales - salle de motricité de l'école maternelle et salle annexe de la Poste à Fillinges » entre la commune et la MJCI « Les Clarines » pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition intervient à titre gracieux. Il précise également que, s'agissant de l'utilisation de locaux scolaires en dehors du temps scolaire, l'avis du Conseil d'école a été sollicité pour la salle de motricité.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 18 voix pour :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L212-15 ;

Considérant la demande d'utilisation formulée par la MJCI ;

Considérant la disponibilité de la salle de motricité de l'école maternelle et de la salle annexe à la Poste les jours et heures précisées ;

Considérant l'intérêt public local pour les Fillingeois de disposer d'activités organisées en proximité ;

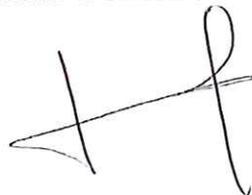
- approuve la « convention d'utilisation d'une salle communale - salle de motricité de l'école maternelle » entre la commune et la MJCI « Les Clarines » pour l'année scolaire 2024-2025 ;

- autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter ladite convention, ainsi que tout document afférent ;

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024

Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 15
votants : 18

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CACHELEUX** Franck, **CHENEVAL** Paul, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DEVILLE** Alexandra qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 14 - 10 - 2024
Règlement des salles

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a, par plusieurs délibérations successives, fixé les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle du Môle, et adopté le règlement intérieur d'utilisation correspondant.

Il indique qu'il convient de mettre à jour ce règlement, notamment pour :

- Intégrer la salle de cinéma,
- Actualiser les tarifs,
- Encadrer le nombre de réservations possibles par les particuliers et les associations,
- Préciser les conditions d'organisation des états des lieux,
- Préciser les règles d'utilisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces tarifs, qu'il propose d'actualiser en tenant compte des usages, et ce règlement mis à jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

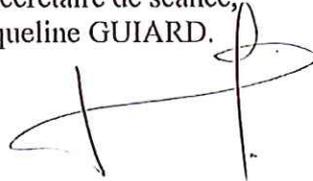
Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 18 voix pour :

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- vu la délibération N° 17-12-2019 du Conseil municipal en date du 27 janvier 2020 relative au Règlement d'utilisation et tarifs de la salle du Môle et de la salle Louis MILLIET (salle des fêtes),
- vu la délibération N° 11-07-2019 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2019 relative à la dénomination de la salle des fêtes « salle Louis Milliet » ;
- considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur pour l'utilisation de la salle du Môle et de la salle Louis Milliet ;
- considérant la nécessité d'actualiser les tarifs applicables pour l'utilisation de la salle du Môle et de la salle Louis Milliet ;
- considérant la volonté de limiter les nuisances nocturnes aux abords de la salle Louis Milliet, particulièrement durant les mois de juillet et août ;
- approuve les tarifs pour l'utilisation de la salle du Môle et de la salle Louis Milliet ;
- approuve le règlement intérieur pour l'utilisation de la salle du Môle et de la salle Louis Milliet, applicable à compter du 01/11/2024 ;
- charge Monsieur le Maire et Madame DEVILLE Alexandra, Maire-adjointe, du suivi de ce dossier.

Pour copie conforme, Fillinges le 31/10/2024

Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 31/10/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le